

Charleroi, le 05 novembre 2020

Au Gouverneur et membres du
collège provincial

Au Directeur Général

**SECRETARIAT
des Organes de
Gestion**

*Michel DORIGATTI
Président du Comité
De Direction*

SECRETAIRE

Carmela De Lannoit

N. Réf. : MD/CD 12.2020

Tél. : 071/92.00.95

Fax : 071/92.00.96

e-mail : carmela.delannoit@chu-charleroi.be

Par courriel et par courrier ordinaire

Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, Messieurs les membres du collège provincial
Monsieur le Directeur Général,

Concerne : convocation à l'Assemblée Générale de l'I.S.P.P.C. du 17 décembre 2020

1. Nous vous prions de trouver, ci-joint, les ordres du jour et la note de synthèse concernant les Assemblées Générales de l'I.S.P.P.C. qui se tiendront, en présentiel, **le 17 décembre 2020 à 17 heures dans l'auditoire De Cooman, site de l'Hôpital A. Vésale, rue de Gozée N° 706, 6100 Montigny-le-Tilleul (parking fléché)**.¹ Les mesures de distanciation physique seront assurées et le port du masque est obligatoire.

2. Le décret organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, § 4, stipule « Si le conseil communal ne souhaite pas être physiquement représenté, il transmet ses délibérations sans délai à la structure, laquelle en tient compte pour ce qui est de l'expression des votes mais également pour ce qui est du calcul des différents quorums de présence et de vote ». **Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire part pour le 7 décembre 2020 au plus tard**² de votre décision quant à la présence physique ou non de vos délégués lors de cette Assemblée Générale. Si votre commune décide d'être physiquement représentée nous vous saurions gré de bien vouloir convoquer le ou les cinq conseillers que votre conseil communal a désignés en tant que délégué à l'Assemblée Générale.

¹ Les statuts de l'I.S.P.P.C. édictant qu'il convient de tenir également des assemblées générales par secteur d'activité (article 54§4) vous trouverez trois ordres du jour, la documentation étant commune. La présente convocation vaut donc pour les trois assemblées générales.

² Passé ce délai, nous vous prions de bien vouloir néanmoins transmettre les informations demandées par mail au Secrétariat des Organes de Gestion.

3. Nous vous transmettons par courriel de ce même jour, la documentation, la note de synthèse et les propositions de décisions relatives à ces Assemblées Générales. Le formulaire de délégation vous est également transmis par courriel. Nous vous remercions d'ores et déjà de le faire parvenir dans les meilleurs délais à votre/vos cinq délégué(s) si votre commune a décidé d'être physiquement représentée.

En application de l'article L 1523-13, § 1^{er} la séance de l'Assemblée Générale est ouverte aux personnes domiciliées sur le territoire de votre commune en qualité d'observateurs.

Enfin, en fonction des règles dictées par le Conseil National de Sécurité, les modalités de tenue de ces Assemblées Générales pourront le cas échéant être revues.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Monsieur le Gouverneur, Mesdames, Messieurs, les membres du collège provincial, Monsieur le Directeur Général à l'expression de nos salutations distinguées.



M. DORIGATTI
Le Président du Comité de Direction



D. VANDERLICK
Le Président

Les délégués sont priés de se présenter quinze minutes avant l'assemblée, afin de signer la liste des présences.